

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 8 AVRIL 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux avril deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Saint-André, Rue des Battages commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies à Montréverd, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 2 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINÉAU – Pascale BOISSELIÉ – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENÉ – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (6) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Béatrice DOUILLARD a donné pouvoir à Claude Durand – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Joël OIRY a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Adrien BARON

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Delibération N°DEL20240408_01

Approbation des comptes de gestion 2023

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier présente à l'assemblée les comptes de gestion 2023 de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, dressés par Monsieur le Trésorier :

- Budget principal ;
- Budget annexe Assainissement collectif et non collectif ;
- Budget annexe Déchets ménagers ;
- Budget annexe Office de Tourisme ;
- Budget annexe Actions touristiques ;
- Budget annexe Immobilier d'entreprises et de services ;
- Budget annexe Le Pré Blanc ;
- Budget annexe Zones d'activités économiques.

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Déclare que les comptes de gestion dressés par le comptable, pour l'exercice 2023 du budget principal et des budgets annexes de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine Chereau
Date de signature : 19/04/2024
Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 8 AVRIL 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux avril deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Saint-André, Rue des Battages commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies à Montréverd, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 2 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (39) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (6) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Béatrice DOUILLARD a donné pouvoir à Claude Durand – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Joël OIRY a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet

Étaient absents (2) : Antoine CHÉREAU – Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Adrien BARON

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240408_02

Approbation des comptes administratifs 2023 et affectation des résultats

Monsieur le Président s'étant retiré pour le vote laisse la présidence à Monsieur Damien Grasset, 1^{er} Vice-président.

Ce dernier invite le Conseil d'agglomération à approuver les comptes administratifs 2023 et à se prononcer sur l'affectation des résultats 2023 sur l'exercice 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14, L2121-31, L2311-5 et L5211-1 ;
Vu l'instruction M14 du 1^{er} août 1996, modifiée par arrêté du 9 novembre 1998 ;
Vu les arrêtés du 17 décembre 2007 modifié et du 18 décembre 2013 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux ;
Vu l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration de la M4 et des règles budgétaires des communes ;
Vu le rapport de présentation des comptes administratifs 2023 joint à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le 1^{er} Vice-président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Arrête le résultat définitif, approuve le compte administratif 2023 du budget principal et affecte les résultats de fonctionnement 2023 sur l'exercice 2024 comme présenté ci-dessous :

Budget principal	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	2 459 537,10 €	0,00 €	2 459 537,10 €
Section d'investissement	7 045 715,49 €	94 711,87 €	7 140 427,36 €
Ensemble des sections	9 505 252,59 €	94 711,87 €	9 599 964,46 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 2 000 000,00 €
- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 459 537,10 €

- Arrête le résultat définitif, approuve le compte administratif 2023 du budget annexe Assainissement et affecte les résultats de fonctionnement 2023 sur l'exercice 2024 comme présenté ci-dessous :

Budget annexe Assainissement	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	2 049 148,21 €	0,00 €	2 049 148,21 €
Section d'investissement	-187 769,53 €	-408 595,60 €	-596 365,13 €
Ensemble des sections	1 861 378,68 €	-408 595,60 €	1 452 783,08 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 2 049 148,21 €

- Arrête le résultat définitif, approuve le compte administratif 2023 du budget annexe Déchets ménagers et affecte les résultats de fonctionnement 2023 sur l'exercice 2024 comme présenté ci-dessous :

Budget annexe Déchets Ménagers	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	1 474 821,66 €	0,00 €	1 474 821,66 €
Section d'investissement	1 623 817,25 €	-23 323,58 €	1 600 493,67 €
Ensemble des sections	3 098 638,91 €	-23 323,58 €	3 075 315,33 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 1 474 821,66 €

- Arrête le résultat définitif, approuve le compte administratif 2023 du budget annexe Office de Tourisme et affecte les résultats de fonctionnement 2023 sur l'exercice 2024 comme présenté ci-dessous :

Budget annexe Office de Tourisme	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	68 987,92 €	0,00 €	68 987,92 €
Ensemble des sections	68 987,92 €	0,00 €	68 987,92 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 68 987,92 €

- Arrête le résultat définitif, approuve le compte administratif 2023 du budget annexe Actions touristiques et affecte les résultats de fonctionnement 2023 sur l'exercice 2024 comme présenté ci-dessous :

Budget annexe Actions Touristiques	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	10 404,27 €	0,00 €	10 404,27 €
Section d'investissement	166 465,56 €	0,00 €	166 465,56 €
Ensemble des sections	176 869,83 €	0,00 €	176 869,83 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 10 404,27 €

Daniel Rousseau arrive en cours de séance.
 Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité,

- Arrête le résultat définitif, approuve le compte administratif 2023 du budget annexe Immobilier d'entreprises et de services et affecte les résultats de fonctionnement 2023 sur l'exercice 2024 comme présenté ci-dessous

Budget annexe Immobilier d'entreprises et de services	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	-22 448,37 €	0,00 €	-22 448,37 €
Section d'investissement	-129 680,31 €	77 350,00 €	-52 330,31 €
Ensemble des sections	-152 128,68 €	77 350,00 €	-74 778,68 €

Affectation du déficit de fonctionnement :

- Compte 002 Déficit de fonctionnement reporté : 22 448,37 €

- Arrête le résultat définitif, approuve le compte administratif 2023 du budget annexe Le Pré Blanc et affecte les résultats de fonctionnement 2023 sur l'exercice 2024 comme présenté ci-dessous :

Budget annexe Le Pré Blanc	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	78 819,42 €	0,00 €	78 819,42 €
Section d'investissement	-154 171,46 €	0,00 €	-154 171,46 €
Ensemble des sections	-75 352,04 €	0,00 €	-75 352,04 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 78 819,42 €

- Arrête le résultat définitif, approuve le compte administratif 2023 du budget annexe Zones d'activités économiques et affecte les résultats de fonctionnement 2023 sur l'exercice 2024 comme présenté ci-dessous

Budget annexe Zones d'Activités Economiques	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	9 989 570,60 €	0,00 €	9 989 570,60 €
Section d'investissement	-19 527 635,97 €	0,00 €	-19 527 635,97 €
Ensemble des sections	-9 538 065,37 €	0,00 €	-9 538 065,37 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 9 989 570,60 €

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Signé électroniquement par : Antoine Chereau
 Date de signature : 19/04/2024
 Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 8 AVRIL 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux avril deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Saint-André, Rue des Battages commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies à Montréverd, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 2 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (6) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Béatrice DOUILLARD a donné pouvoir à Claude Durand – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Joël OIRY a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Adrien BARON

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Delibération N°DEL20240408_03

Bilan des acquisitions et cessions 2023

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier expose à l'assemblée que conformément à l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée est appelée à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération sur son territoire pendant l'année budgétaire 2023 retracé par le compte administratif auquel ce bilan est annexé.

Vu le bilan des acquisitions et des cessions foncières de l'année 2023 joint à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Prend acte des acquisitions et des cessions foncières intervenues sur l'exercice 2023.

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau

Date de signature : 19/04/2024

Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 8 AVRIL 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux avril deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Saint-André, Rue des Battages commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies à Montréverd, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 2 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAU – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (6) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Béatrice DOUILLARD a donné pouvoir à Claude Durand – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Joël OIRY a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Adrien BARON

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240408_05

Vote du produit de la taxe GEMAPI 2024

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que, par délibération du 26 septembre 2022, Terres de Montaigu a instauré la taxe pour la GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) à compter de 2023.

Le produit de la taxe GEMAPI est au plus égal au montant des dépenses de fonctionnement et d'investissement prévues dans l'année pour l'exercice de cette compétence. Il est réparti entre toutes les personnes physiques et morales assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises, dans la limite de 40 € par habitant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 ;
Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1530 bis ;
Vu la loi dite MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014 ;
Vu la Loi NOTRe du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
Vu les statuts de la Communauté d'agglomération ;
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DELTDMC_22_167 en date du 26 septembre 2022 instaurant la taxe GEMAPI à compter de l'année 2023 ;

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

22 AVR 2024

S²LO

ID : 085-200070233-20240408-DEL20240408_05-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2024 à la somme de 198 936 €,
- Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes formalités requises par la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Daté de signature : 19/04/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 8 AVRIL 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux avril deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Saint-André, Rue des Battages commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies à Montréverd, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 2 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (6) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Béatrice DOUILLARD a donné pouvoir à Claude Durand – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Joël OIRY a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Adrien BARON

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240408_06

Avenant à la convention de reversement de la taxe foncière économique

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle que pour atténuer les effets du PLUi qui a réparti les zones d'activités économiques sur le territoire et modifié la répartition de la richesse fiscale entre les communes, un modèle de solidarité financière entre communes a été approuvé pour la période 2023-2026 et s'appuie sur l'instauration de la Dotation de Solidarité Communautaire pour le volet redistribution.

Les modalités de contribution au fonds ne sont pas modifiées pour les communes. Chaque commune contribue au fonds de solidarité en versant 50% du produit de taxe foncière sur les propriétés bâties, généré par la croissance des bases entre 2021 et l'année de référence, pour les établissements situés en zone économique.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, bénéficie également de la croissance des bases économiques par le produit de Contribution Foncière des Entreprises.

Aussi, il est proposé que Terres de Montaigu abonde au fonds de solidarité, en déduction de la contribution communale. Son abondement sera calculé sur 50% du produit de Contribution Foncière des Entreprises, généré par la croissance des bases entre 2021 et l'année de référence, pour les établissements situés en zone économique. L'abondement sera réparti entre les communes au prorata du poids des bases économiques 2021.

Il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver l'avenant n°1 à la convention de reversement de la taxe foncière économique, fixant les modalités de participation au fonds de Terres de Montaigu.

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20230626_27 en date du 26 juin 2023 relative à la contribution au fonds de solidarité par les communes ;
Vu l'avenant n°1 à la convention de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités joint à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
Par 43 voix pour et 3 abstentions (Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU, Jean-Martial HAEFFELIN),

- Approuve le projet d'avenant n°1 à la convention de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités,
- Autorise Monsieur le Président à effectuer toute formalité relative à cette convention.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 19/04/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 8 AVRIL 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux avril deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Saint-André, Rue des Battages commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies à Montréverd, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 2 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARJÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (6) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Béatrice DOUILLARD a donné pouvoir à Claude Durand – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Joël OIRY a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Adrien BARON

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Delibération N°DEL20240408_07

Vote de la Dotation de Solidarité Communautaire 2024

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que, pour atténuer les effets du PLUi qui a réparti les zones d'activités économiques sur le territoire et modifié la répartition de la richesse fiscale entre les communes, un modèle de solidarité financière entre communes a été approuvé pour la période 2023-2026 et s'appuie sur l'instauration de la Dotation de Solidarité Communautaire pour le volet redistribution.

La Dotation de Solidarité Communautaire est un mécanisme de péréquation intercommunale destinée à réduire les écarts de richesse entre les communes membres d'un établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre et peut être mise en place par les communautés d'agglomération.

La Dotation de Solidarité Communautaire est répartie librement par l'organe délibérant selon des critères imposés par la loi représentant au moins 35% de la répartition du montant total :

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 22 AVR. 2024

ID : 085-200070233-20240408-DEL20240408_07-DE

SLO

- Critère imposé par la loi :
 - o L'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, pesant pour 20% de la répartition ;
 - o L'insuffisance du potentiel financier par habitant de la commune au regard du potentiel financier moyen par habitant sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale, pesant pour 20% de la répartition ;

- Critère libre :
 - o L'éloignement à la ville-centre, pesant pour 20% de la répartition ;
 - o L'effort fiscal pondéré par la population de la commune, pesant pour 20% de la répartition ;
 - o L'écart de l'épargne de gestion par habitant de la commune à la plus forte épargne de gestion par habitant du territoire, pesant pour 20% de la répartition.

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20230626_28 en date du 26 juin 2023 instituant la Dotation de Solidarité Communautaire ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Par 43 voix pour et 3 abstentions (Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU, Jean-Martial HAEFFELIN),

- Arrête le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire à 671 692 € pour l'année 2024, se répartissant comme suit :
 - o Commune de La Bernardière : 43 394 €
 - o Commune de La Boissière-de-Montaigu : 40 506 €
 - o Commune de La Bruffière : 44 882 €
 - o Commune de Cugand : 65 402 €
 - o Commune de L'Herbergement : 53 568 €
 - o Commune de Montaigu-Vendée : 181 884 €
 - o Commune de Montréverd : 64 558 €
 - o Commune de Rocheservière : 61 183 €
 - o Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine : 64 210 €
 - o Commune de Treize-Septiers : 52 105 €.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine

Chereau

Daté de signature : 19/04/2024

Qualité : Président de Terres de

Montaigu Communauté

d'agglomération



Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification